

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mars 2012

Le 26 mars 2012, à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Daniel JAMET, Christine LE DUIGOU, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Eliane NAON, Géa MEESTERBERENDS, Catherine PRAT.

Etait absent excusé : Sylvain ANQUETIL.

Secrétaire de séance : Marie-José CARLAC.

Le compte-rendu de séance du 13 février 2012 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal s'est fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2011, qui sont conformes au compte de gestion établi par le comptable de la commune. Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Marie-José CARLAC, 1^{ère} adjointe, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2011, qui peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif principal :

Recettes de fonctionnement 2011 :	734 289.17 €
Dépenses de fonctionnement 2011 :	583 975.18 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	150 313.99 €
Reprise N-1 :	0 €
Reprise de l'excédent de fonctionnement budget garage :	1 938.19 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2011 :	152 252.18 €
Recettes d'investissement 2011 :	265 058.32 €
Dépenses d'investissement 2011 :	202 592.86 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	62 465.46 €
Reprise N-1 :	- 135 695.31 €
Reprise du déficit d'investissement budget garage :	- 2 744.88 €
Résultat de clôture d'investissement 2011 :	- 76 004.73 €
Restes à réaliser en dépenses :	25 686.07 €
Restes à réaliser en recettes :	2 340.00 €
Total sur restes à réaliser :	- 23 346.07 €
Besoin réel de financement :	99 350.80 €

Compte annexe pour alimentation :

Recettes de fonctionnement 2011 :	8 012.76 €
Dépenses de fonctionnement 2011 :	1 962.96 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	6 049.80 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2011 :	6 049.80 €
Recettes d'investissement 2011 :	5 730.68 €
Dépenses d'investissement 2011 :	6 037.20 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	-306.52 €
Reprise N-1 :	-5 122.63 €
Résultat de clôture d'investissement 2011 :	-5 429.15 €

Compte annexe pour boulangerie :

Recettes de fonctionnement 2011 :	16 399.30 €
Dépenses de fonctionnement 2011 :	13 438.18 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	2 961.02 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2011 :	2 961.02 €
Recettes d'investissement 2011 :	4 288.91 €
Dépenses d'investissement 2011 :	4 832.93 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	-544.02 €
Reprise N-1 :	-2 828.46 €
Résultat de clôture d'investissement 2011 :	-3 372.48 €

Compte annexe pour lotissement :

Recettes de fonctionnement 2011 :	0 €
Dépenses de fonctionnement 2011 :	17 364.33 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	-17 364.33 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2011 :	-17 364.33 €
<hr/>	
Recettes d'investissement 2011 :	0 €
Dépenses d'investissement 2011 :	0 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	0 €
Reprise N-1 :	25 631.54 €
Résultat de clôture d'investissement 2011 :	25 631.54 €

Compte annexe pour assainissement :

Recettes de fonctionnement 2011 :	22 060.03 €
Dépenses de fonctionnement 2011 :	13 780.54 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	8 279.49 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2011 :	8 279.49 €
<hr/>	
Recettes d'investissement 2011 :	38 886.22 €
Dépenses d'investissement 2011 :	13 583.11 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	25 303.11 €
Reprise N-1 :	-35 681.52 €
Résultat de clôture d'investissement 2011 :	-10 378.41 €

Le conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2011, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

Résultat de clôture de 152 252.18 € : affectés au 1068 (section d'investissement) du Budget primitif 2012.

Budget alimentation :

Résultat de clôture de 6 049.80 € : affectés au 1068 (section d'investissement) du Budget primitif 2012.

Budget boulangerie :

Résultat de clôture de 2 961.02 € : affectés au 1068 (section d'investissement) du Budget primitif 2012.

Budget assainissement :

Résultat de clôture de 8 279.49 € : affectés au 1068 (section d'investissement) du Budget primitif 2012.

Budget lotissement :

Résultat de clôture de -17 364.33 € : affectés au D002 (section de fonctionnement) du Budget primitif 2012.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011

Les comptes administratifs ayant été adoptés à l'unanimité, sont présentés les comptes de gestion 2011 réalisés par le receveur municipal. Les recettes et les dépenses portées dans ces documents sont, sans exception, celles faites pour la mairie de Lanvégen pour l'année 2011 et sont le reflet exact des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, les comptes de gestion 2011 du receveur municipal sont votés à l'unanimité, et n'appellent ni observation ni réserve.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2012

Comme cela a été souligné lors de la Commission Finances, les bases d'imposition prévisionnelles 2012 ont une nouvelle fois augmenté, et il serait souhaitable de ne pas alourdir la pression de la fiscalité locale pour les contribuables. Madame le Maire propose donc de ne pas modifier les taux pour cette année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,44 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,29 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2012 comme il suit :

<u>Associations communales</u>	
Amicale Laïque	230 €
Amis de la Chapelle de la Trinité	153 €
Arbre de Noël (OCCE école publique)	12 € / enfant
Association « Lire »	600 €
Atelier-Galerie de la Vieille Ecole	300 €
Club Informatique C2IC	300 €
Comité des Fêtes du Bourg	915 €
Jeunes d'Autrefois	700 €
La Boule Lanvénégeoise	153 €
La Gavotte	405 €
Section Locale AFN	153 €
Société de chasse	153 €
Sports et Loisirs	200 €
Union Sportive Lanvénégen (USL)	1 150 €
<u>Associations cantonales</u>	
Gym de LE FAOUE	10 € / adhérent – 18 ans
Inam Handball	10 € / adhérent – 18 ans
Bagad Marionnick	10 € / adhérent – 18 ans
Mondi@lan	10 € / adhérent – 18 ans
GVA	80 €
Association « Les Frimousses »	90 €
<u>Voyages scolaires</u>	
1 ou 2 jours	10 € / élève
Plus de 2 jours	20 € / élève
<u>Autres</u>	
Banque alimentaire du Morbihan (0,22 € / hab.)	289,44 €
APAJH Finistère (association pour adultes et jeunes handicapés)	200 €
Les Restaurants du cœur – Association départementale	80 €
Croix Rouge Française – Délégation de Gourin - Le Faouët	80 €

PROPOSITION DE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Les budgets primitifs pour l'exercice 2012 s'équilibrent en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	En fonctionnement :	En investissement :
Budget alimentation	8 013,00 €	12 429,80 €
Budget boulangerie	17 300,00 €	91 872,48 €
Budget assainissement	27 390,06 €	18 699,55 €
Budget lotissement	54 163,29 €	54 162,70 €
Budget principal commune	725 770,00 €	427 058,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les budgets primitifs 2012.

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA MEDIATHEQUE

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité qu'offre le Conseil général aux communes disposant d'une bibliothèque-médiathèque de bénéficier d'une aide à l'acquisition de documents (livres, périodiques et CD audio). Le montant minimum de la dépense pour bénéficier de cette somme est de 2 € hors taxes par habitant (1239 hab.), soit 2 478 € HT. Le taux de subvention est fixé à 50% de la dépense subventionnable, plafonnée à 3 000 € HT. Il est décidé de prévoir une dépense de 3 000 € HT pour l'acquisition de documents pour la médiathèque.

De plus les responsables de la bibliothèque souhaitent organiser une animation pour tout public au cours des vacances de la Toussaint 2012. Celle-ci peut être subventionnée à hauteur de 50% par le Conseil Général, pour un montant de dépense minimum de 300 € HT, plafonnée à 800 € HT. Une animation est prévue le 7 novembre 2012 à la médiathèque, pour un montant de 385 € HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer deux dossiers de demande de subventions auprès du Conseil général :

- pour l'acquisition de documents : demande de subvention de 1 500 € pour une dépense prévue de 3 000 € HT,
- pour l'animation proposée par la médiathèque : demande de subvention de 192.50 € pour une dépense prévue de 385 € HT.

Et décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif de la commune.

PROPOSITION DE CESSION DE LA PARCELLE A 466 (BOUTEL BIHAN) A MADAME DURANT SUITE A INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 14 décembre 2009, il avait été décidé d'incorporer dans le domaine communal le bien sans maître cadastré A 466 à Boutel Bihan, composé d'un bâti et d'un terrain de 95 m². Le transfert de propriété au profit de la commune a été acté le 22 février 2012, à l'étude de Maître LE GLEUT, notaire au FAOUËT.

Le bâtiment situé sur la parcelle A 466, en état de ruine, est mitoyen avec celui de la parcelle A 468, inscrite au cadastre comme appartenant à Monsieur DURANT Jacques, décédé, et à Madame DURANT Suzanne, son épouse, et provoque des infiltrations dans leur habitation.

A cette fin, il est proposé de céder la parcelle A 466 à Madame DURANT Suzanne. Madame le maire précise que pour les besoins de la publicité foncière, le bien a été estimé à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à Madame DURANT Suzanne, demeurant à Boutel Bihan, la parcelle A 466, sis Boutel Bihan, comprenant un bâti et un terrain d'une contenance de 95m², pour un montant de 500 € (cinq cents euros), autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et précise que les frais de l'acte notarié et ceux y relatifs seront à la charge de l'acquéreur.

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE BANDE DE TERRAIN EMANANT DE MONSIEUR HARBONNIER

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'organisme Bretagne Sud Habitat à porté à la vente certains terrains et logements du lotissement du stade. Monsieur HARBONNIER Jean-Hugues, demeurant au 19 rue de l'école a pu ainsi accéder à la propriété de son logement.

Monsieur HARBONNIER a fait une demande écrite au Conseil Municipal afin de récupérer une bande de terrain de 3m, à l'angle de la rue de l'école et de la rue du stade, bande de terrain à l'origine comprise dans la parcelle cadastrée AB 455, qui partirait de l'angle extérieur du mur du garage côté rue du stade et qui remonterait tout droit sur la rue de l'école. Cette parcelle a été modifiée lors du projet de division pour l'accession à la propriété.

La bande de terrain cédée empièterait sur l'espace vert situé à l'angle de la rue de l'école et de la rue du stade, appartenant à la commune. Cette cession permettrait à Monsieur HARBONNIER de réaliser un accès public longeant la construction d'un « atelier-galerie du verre » sur son terrain. Il est donc proposé de céder à titre gratuit à Monsieur HARBONNIER Jean-Hugues la bande de terrain partant de l'angle extérieur du mur du garage côté rue du stade et remontant tout droit sur la rue de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à titre gratuit la bande de terrain décrite ci-dessus à Monsieur HARBONNIER Jean-Hugues, autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et précise que les frais de notaires et de bornage seront à la charge du demandeur.

QUESTIONS DIVERSES

Une feuille circule pour le tour de permanence des conseillers pour l'élection présidentielle (22 avril et 6 mai 2012).

Emploi d'un jeune pour l'été aux services techniques : deux demandes sont parvenues en mairie. Un des jeunes n'a pas le permis de conduire, absolument nécessaire pour conduire ne serait-ce que le tracteur tondeuse. Ce sera donc yan PERON qui effectuera le remplacement des agents en congé, sur une période d'un mois.

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a reçu une invitation au pot de convivialité pour la fin de la randonnée pédestre du Faouët, le lundi de Pâques à 17h30, au Faouët.

Madame LE DUIGOU précise que le Kreiz Breizh Elite passera une nouvelle fois à Lanvénegen, et que la rando VTT du Faouët aura lieu le 13 mai 2012 et passera également à Lanvénegen.

L'association Profession Sport 56 met à disposition des éducateurs sportifs afin de faire découvrir des disciplines sportives aux enfants de 5 à 10 ans. L'adhésion à l'association est de 50 €. Pour la participation aux activités, il faut compter 6,80 € par enfant ou 29 € de l'heure quel que soit le nombre d'enfants. Chaque groupe est composé de 10 enfants au maximum. Le conseil municipal donne son accord pour organiser ce type d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.